

# Un régime de retraite pour nous !



## INFOLETTRE



Volume.1, numéro 8, le 25 novembre 2008

### Régime de retraite : tout est maintenant en place !

Le comité de retraite du Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes (voir la liste des membres ci-contre) tenait une rencontre spéciale de deux jours, les 17 et 18 novembre, pour mettre en place les derniers morceaux et ratifier les différents documents officiels du Régime de retraite. L'objectif de cet *Infolettre* est de vous faire part de cette rencontre et, par la même occasion, vous permettre d'avoir une vue d'ensemble de la façon dont le Régime fonctionne.

#### Adoption de la version finale du texte du Régime

Le comité de retraite a adopté la version finale du texte du Régime. L'ensemble des questions que vous nous avez posées au cours des dernières semaines nous a permis de nous assurer que le texte du Régime est clair, respecte ce que nous avons décrit dans les présentations faites depuis un an et est adapté à la réalité des groupes communautaires et de femmes. C'est cette version qui sera bientôt transmise à la Régie des rentes du Québec et à l'Agence du revenu du Canada pour l'enregistrement et l'agrément du Régime. **Le texte complet du Régime est joint à la présente *Infolettre* et peut être obtenu sur demande auprès de Sylvia Roy au secrétariat du Régime.**

#### Les membres du comité de retraite du RRFs des groupes communautaires et de femmes

##### Membres représentant les participants actifs

Suzanne Daneau, La Boîte à lettres de Longueuil  
Annie Vidal, Centre de formation populaire (CFP), Montréal  
Nathalie Lachance, Carrefour Jeunesse-Emploi Thérèse-de-Blainville  
Monique Moisan, Réseau québécois de l'action communautaire autonome, Montréal  
Charles Guindon, Chantier de l'économie sociale, Montréal

##### Membres représentant les participants inactifs

Steve Marcoux, Comité d'accueil international des Bois-Francis, Victoriaville  
Chantal Dugré, Centre des femmes de Shawinigan

##### Membres représentant les groupes

Lise Gervais, Relais-femmes, Montréal \*  
Pierre Riley, Fédération des centres d'action bénévole du Québec (FACBQ), Montréal \*  
Nathalie Roberge, Centre d'action bénévole de Granby  
Sylvain Lagacé, Maison l'Aid'Elle, Gaspé

##### Membre indépendant

Michel Lizée, Service aux collectivités de l'UQAM, Montréal \*

\* Membres du comité exécutif

## **L'administration du Régime est en place**

La très grande majorité des groupes, plus précisément 154 en date du 17 novembre, ont maintenant expérimenté le système d'administration du Régime opéré par la firme d'actuaire **Bergeron et associés** (si ce n'est pas votre cas, veuillez contacter au plus tôt Sylvia Roy !) Après des difficultés initiales éprouvées par quelques usagers relativement au processus d'inscription, nous pouvons constater que, une fois entrés sur le site, l'enregistrement initial des participants et la déclaration des cotisations à remettre se sont bien passés. Sylvia Roy, l'adjointe administrative du Régime, nous a indiqué que beaucoup d'entre vous avec appelé régulièrement au Régime pour vérifier les informations et se faire expliquer des points moins clairs. Elle a souligné l'excellent climat dans lesquelles se sont faites ces communications. De plus, au moment d'écrire ces lignes, la très grande majorité des groupes avaient déjà versé leurs cotisations à **Desjardins Sécurité Financière (DSF)**, qui assure la garde des valeurs des actifs du Régime et fait en sorte que les cotisations que vous versez se retrouvent immédiatement investis dans les fonds choisis par le Comité de retraite: au 17 novembre, 85 300 \$ de cotisations avait déjà été versé. Nous vous rappelons que la date limite pour acheminer vos cotisations d'un mois donné est le 20 du mois suivant. Nous sommes contents de voir que, malgré le fait que c'était une première pour toutes et tous, le système d'administration et de versement des cotisations a très bien fonctionné dans l'ensemble. Avec le temps, ce sera encore plus facile pour tout le monde.

## **Un régime qui *garantit* le versement des rentes promises**

Contrairement à un REÉR collectif, notre régime **garantit** à chaque participant le versement de la rente pour le reste de sa vie, indépendamment des rendements à court terme du Régime. Ainsi, une personne membre qui prendrait sa retraite après une année où le rendement de la caisse aurait été mauvais ne serait pas affectée par cette situation et recevrait la rente à laquelle elle s'attendait, parce que notre régime est un régime où les participants supportent **collectivement** le risque. Pour nous assurer que le Régime sera en mesure de livrer la marchandise promise, le comité de retraite devait donc se donner deux politiques, (a) une politique de financement et d'utilisation des surplus actuariels et (b) une politique de placement. Le comité de retraite a adopté lors de la réunion les versions finales de ces deux politiques : elles sont disponibles sur demande au secrétariat de la part d'un groupe ou d'une participante ou participant et seront sur notre site Web dès qu'il sera opérationnel.

## **Une politique de financement et d'utilisation des excédents d'actifs qui vise à payer les rentes promises et à maintenir la cotisation stable**

Le point de départ de cette politique de financement est constitué par 3 objectifs qui reflètent l'ordre de priorité qui se dégageait nettement des préoccupations exprimées par les personnes qui ont participé aux présentations sur le Régime dans la dernière année ou que nous avons rencontrées :

**(1) Premièrement**, assurer le versement de la rente promise (le 10\$ par année pour chaque 100\$ de cotisation versée), *puis*

**(2) deuxièmement**, maintenir la cotisation le plus stable possible et éviter tout déficit actuariel, *et enfin*

**(3) sous réserve des objectifs 1 et 2**, assurer l'indexation des crédits de rente et des rentes

lorsque la situation financière du Régime le permet.

La **politique de financement et d'utilisation des excédents d'actifs** (c'est son nom officiel) prévoit un ensemble de mesures relatives aux évaluations actuarielles. Au-delà des points plus techniques, les mesures prévues insistent sur l'importance d'être conservateur dans les hypothèses et la formule de rente envisagée et de se donner des marges de prudence et de flexibilité pour pouvoir constituer des réserves dans les périodes où ça va bien et être ainsi en mesure de pouvoir maintenir la cotisation stable dans les périodes plus corsées.

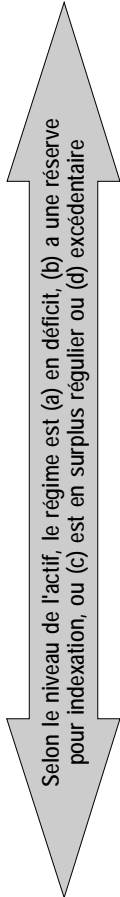
La politique prévoit également que l'actuaire devra, au moins à tous les 3 mois, calculer le taux de solvabilité de la caisse, de façon à faire en sorte que les participantes qui quittent le régime sans partir à la retraite aient droit à un montant transféré qui reflète la situation financière réelle de la caisse au moment où ils quittent. Dès que nous serons en mesure de le faire, ce calcul se fera à tous les mois.

La réglementation sur les RRFS et le texte de notre Régime indiquent clairement que les surplus appartiennent aux participantes et participants et doivent servir exclusivement pour elle et eux, avec priorité à l'indexation. Le comité s'est donc donné un cadre permettant de prévoir ce que le comité fera lors du dépôt d'une évaluation actuarielle. Au moment du dépôt de l'évaluation actuarielle, l'actuaire peut conclure que le Régime est dans l'une ou l'autre des situations suivantes (en allant du pire au meilleur) :

- a) **L'actif du régime est plus petit que la valeur des rentes garanties** que le régime doit aux participantes et bénéficiaires : le régime est alors en déficit actuariel ;
- b) **L'actif du régime est supérieur à la valeur des rentes garanties** que le régime doit aux participantes et bénéficiaires, mais ne **serait pas suffisant pour permettre de verser la pleine indexation** à tous : la réserve pour indexation est alors positive, mais partiellement pleine seulement ;
- c) **L'actif du régime serait suffisant pour payer les rentes garanties et l'indexation**, et le surplus qui reste est entre 0 et 10% du passif indexé total ; et enfin,
- d) L'actif du régime est suffisant pour payer les rentes garanties et l'indexation, et il reste un **surplus excédant 10% du passif total**.

La colonne de droite du tableau de la page suivante résume les principales dispositions de la politique de financement. Il est plus facile de comprendre l'ordre dans lequel la politique s'applique en lisant la colonne de droite du tableau *de bas en haut*.

**Tableau:** Une vue d'ensemble de la politique de financement selon les résultats de l'évaluation actuarielle

| Selon les résultats de l'évaluation actuarielle...                                 |   | ... ce que prévoit la politique de financement et d'utilisation des excédents  |
|--|---|--|
| Actif<br>(ce que le régime a en caisse)  | Passif<br>(ce que le Régime doit aux membres)   | <i>N.B.: Il est plus facile de comprendre la logique de la politique en lisant ce tableau <u>de bas en haut</u>.</i>   |
|  | <b>(d) Surplus excédentaire</b> (Actif > 110% passif)   | <p>Le comité <b>doit</b> améliorer les rentes des participantes et participants selon l'ordre suivant pour ramener le surplus sous 110% :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Indexation en fonction de l'inflation des crédits de rente et rentes, pour toutes les années depuis le démarrage du régime, en commençant par les plus anciennes, jusqu'à la date d'évaluation et ce, jusqu'à concurrence de 4% par année.</li> <li>b) Si les participants actifs ont dû, à un certain moment, verser des cotisations pour amortir un déficit, conversion de ces cotisations en crédit de rente additionnel et indexation de ces crédits jusqu'à la date d'évaluation et ce, jusqu'à concurrence de 4% par année</li> <li>c) Indexation des rentes et crédits de rentes si l'inflation a, une année ou l'autre, excédé 4%</li> <li>d) Bonification des rentes de tous et toutes selon un pourcentage donné, ou toute autre modification</li> </ul> |
|  | <b>(c) Surplus</b><br>(Actif entre 100% et 110% du passif)  | En général, le comité va <b>laisser cette réserve se constituer</b> afin de réduire le risque d'un déficit pour le futur. Il peut toutefois s'en servir pour <b>mettre fin immédiatement aux versements en cours de cotisations d'amortissement des déficits passés</b> .  |
|  | <b>(b) Réserve pour indexation</b> passée (si pas encore versée) et future  | Il peut aussi s'en servir pour <b>indexer les crédits de rente et les rentes</b> en commençant par les années les plus lointaines, et ce pour un <b>maximum de 3 ans à la fois</b> .   |
| <b>(a) Passif</b> pour les rentes garanties  | Le régime est alors en <b>déficit actuariel</b> et la cotisation des participantes et participants actifs est alors augmentée en fonction du passif des actifs de chaque groupe par rapport au passif total pour amortir ce déficit sur une période de 5 ou 15 ans, selon la nature du déficit. |  |

## **Une politique de placement visant à assurer le versement des rentes promises**

Une fois la politique de financement et d'utilisation des excédents adoptée, le comité de retraite avait en mains les outils pour se donner une politique de placement. Les études actuarielles réalisées en 2007 à la demande du Comité par les Services actuariels SAI indiquaient qu'**une répartition d'actifs avec 60% en actions et 40% en obligations serait en mesure d'assurer à long terme le versement des rentes promises tout en maintenant la cotisation annuelle le plus stable possible.** La jeunesse du Régime et le conservatisme de la politique de financement nous aurait permis, selon des experts consultés, d'avoir une politique de placement plus agressive, avec jusqu'à 80% en actions, mais le contexte économique et financier et le souci de ne pas afficher des rendements trop volatiles nous a incité à nous en tenir aux résultats de l'étude actuarielle et de nous en tenir à *long terme* à la répartition suivante des actifs :

40% d'obligations canadiennes long terme (10 ans et plus)

30% d'actions canadiennes

30% d'actions étrangères (objectif de diversification du portefeuille).

## **En raison du contexte économique et financier, une stratégie initiale plus défensive**

Il n'y a qu'à lire les journaux ou écouter la télévision pour voir que nous sommes dans un contexte économique et financier tout à fait particulier, avec un effondrement des marchés boursiers depuis quelques mois et la perspective d'une récession globale qui a amené les dirigeants des 20 économies les plus importantes au monde à se réunir d'urgence pour élaborer un début de réponse concertée des gouvernements. Au moment de recevoir nos premières cotisations à la fin du mois de novembre, nous avons déjà l'avantage d'entrer sur les marchés boursiers *après* qu'ils ont fortement diminué et d'acheter les actions à un prix attrayant, mais il est clair que les marchés n'ont probablement encore atteint le fond du baril et qu'ils risquent encore de baisser. Toutefois, dans la mesure où les gouvernements gardent le cap sur une approche de réglementation accrue et plus serrée des institutions financières et de relance *coordonnée* de la demande globale, on peut s'attendre à une stabilisation, puis à une remontée éventuelle des marchés. Et l'expérience historique montre que les marchés peuvent remonter aussi brusquement qu'ils ont chuté, et que ceux qui ne sont pas investis dedans manquent le bateau. Dans ce contexte, le Comité de retraite a jugé nécessaire de mettre les pieds à l'eau, mais avec une stratégie initiale plus défensive, et de revenir progressivement vers la politique à long terme une fois que la situation aura commencé à se rétablir.

Le tableau suivant indique donc la répartition initiale du portefeuille, davantage défensive, que le comité de retraite a mis en place ainsi que le nom des gestionnaires de fonds à qui seront confiés les cotisations mensuelles versées au Régime :

| Classe d'actifs et % du portefeuille   | Fonds où sera investie la Caisse de retraite   |
|--|--|
| <b>50% en obligations canadiennes</b><br>(dont la moitié à long terme et l'autre moitié davantage diversifiée) | Fiera Obligations long terme (25%)<br>Obligations canadiennes Addenda (25%)                                  |
| <b>25% en actions canadiennes</b>  | Barclays actif actions canadiennes (12½ %)<br>Actions canadiennes Jarislowsky Fraser (12½ %)                 |
| <b>25% en actions étrangères</b>   | Actions mondiales Mclean Budden (13%)<br>Actions internationales GE (6%)<br>Fiera Américain indice Plus (6%) |

Les cotisations que vous avez versées à Desjardins Sécurité Financière pour le mois d'octobre sont déjà investies selon les proportions prévues dans les 7 fonds mentionnés plus haut. On notera que Fiera Capital (obligations canadiennes et actions américaines), Addenda Capital (obligations canadiennes) et Jarislowsky Fraser (actions canadiennes) sont 3 entreprises dont les équipes de gestion sont à Montréal tandis que 2 autres (Barclays et McLean Budden) gèrent le fonds à partir du Canada. Ces firmes ont dans l'ensemble démontré par le passé une bonne capacité de protéger les actifs dans les périodes de baisse de marché, une considération qui était importante pour nous dans le choix des firmes.

En raison de la fragilité des marchés, il se peut que le rendement de la caisse soit modeste ou même légèrement négatif au début. Mais, avec notre répartition d'actifs et les gestionnaires que nous avons choisis, nous pensons être positionnés de façon défensive pour minimiser les coups si les marchés continuent à baisser encore tout en étant en mesure de profiter raisonnablement des marchés dès qu'ils vont se stabiliser ou reprendre du poil de la bête.

Dans tous les cas, parce que nous sommes un régime à prestations déterminées, une personne membre du Régime qui prendrait sa retraite dans un an ou deux ne sera pas affectée dans le calcul de sa rente par nos rendements d'ici là, un avantage de notre régime par rapport aux personnes qui sont dans un REÉR ou un régime de retraite simplifié et veulent prendre leur retraite. Et notre prochaine évaluation actuarielle, où nous ferons le point sur la valeur accumulée de nos actifs en regard de ce que nous devons aux membres, n'est due que le 31 décembre 2010, ce qui nous donne du temps pour espérer un début de reprise des marchés.

### **Du pain sur la planche pour mieux vous informer**

Le comité de retraite a également discuté ou adopté un certain nombre de points pour assurer un bon fonctionnement, une meilleure information des employeurs et des membres du Régime et relancer l'effort de promotion au sein des groupes communautaires et de femmes :

- Le comité a adopté un **règlement intérieur** qui précise le mode de fonctionnement du Comité (ce texte est disponible sur demande) ;

- Le comité a convenu qu'un ensemble de documents devrait être produit d'ici quelques semaines : un **document d'information sur les cotisations volontaires** (nous avons reçu plusieurs demandes à ce sujet), un **sommaire du régime** pour expliquer le plus clairement possible le régime aux employeurs et aux participantes et participants, une mise à jour de la présentation Powerpoint utilisée l'an dernier (2 versions sont prévues, 3 heures et 1 heure) ;
- Le Comité travaille pour que, le plus tôt possible, un site Web accessible aux employeurs et aux membres puisse contenir toute la documentation du Régime et ce, en plus du site protégé déjà mis en place avec la firme Bergeron et associés pour la remise des cotisations et l'envoi des documents administratifs du Régime.

### **Un effort de promotion pour faire connaître le régime et augmenter le rythme des adhésions et la croissance des actifs**

Relais-femmes et le Centre de formation populaire vont élaborer ensemble un plan d'action pour assurer la promotion du Régime et accélérer les adhésions au Régime, la clé pour augmenter les actifs du Régime, répartir le risque et diminuer les frais de gestion en pourcentage des actifs. Le comité a déjà évoqué des façons dont les groupes membres du Régime pourraient appuyer le démarrage et la promotion du Régime : utiliser les bulletins des regroupements pour faire de l'information, inviter quelqu'un du Régime lors d'une rencontre provinciale ou d'une assemblée annuelle, utiliser les ressources que constituent les radios communautaires pour diffuser l'information.

N'hésitez pas à afficher ou faire circuler cette Infolettre. Au besoin, n'hésitez pas à contacter Sylvia Roy (dont les coordonnées apparaissent plus bas) ou l'un des membres du comité de retraite dont le nom apparaît à la première page.

Michel Lizée  
Secrétaire du Comité de retraite.

---

#### **Nos coordonnées:**

Sylvia Roy, adjointe administrative  
Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes  
a/s Relais-Femmes  
110, rue Sainte-Thérèse #301, Montréal (Québec) H2Y 1E6  
Tél. : 514-878-4473 Téléc. : 514-878-1060  
Courriel : [RRFS-GCF@relais-femmes.qc.ca](mailto:RRFS-GCF@relais-femmes.qc.ca)